

## CONSEIL DU 8<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

### SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

Le lundi 6 novembre 2023, à 19 heures, les membres du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

#### Membres présents :

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Martine GUICHARD
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

#### Membre absent :

- M. Jean-Louis BARTHELÉMY (pouvoir à M. HESSE)

Madame la Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

## Ordre du jour

### **08 2023 17**

Désignation du secrétaire de séance

### **08 2023 18**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 19 septembre 2023

### **2023 DAC 405**

Subventions (100 000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions

### **2023 DU 98**

Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31/12/2022

### **2023 DU 146**

Classification de nouvelles voies du 8<sup>e</sup> arrondissement au titre des droits de voirie

### **2023 DLH 287**

Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat

### **2023 DLH 326**

Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux

### **2023 DLH 327**

Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés

### **2023 DASCO 111**

Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement — Versement d'une subvention exceptionnelle (13374 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

### **2023 DPE 51**

Subventions accordées à 4 associations et une caisse des écoles œuvrant au développement des Territoires Zéro Déchet

### **2023 DFPE 171**

Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèches-école

### **2023 DFPE 172**

Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n°3 à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup> arrondissement) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

**2023 DVD 101**

Parc de stationnement Champs-Élysées — Avenant n°5 de prorogation à la convention de concession de service public conclue avec les Sociétés indigo Infra et Unigarages

**2023 DAE 155**

Subventions (511 000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique

**2023 DAE 156**

Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

**2023 DJS 113**

Contrat Jeunesse d'Arrondissement du 8<sup>e</sup> arrondissement

**2023 DJS 119**

Transformations olympiques — Subventions de 63 000 euros et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du « réseau des Clubs Paraccueillants »

**2023 DSOL 136**

Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC « activités physiques adaptées en ESMS »

**2023 DGGP 19**

Signature avec la MGP de 5 conventions Plan Vélo Métropolitain : Hôpital 13<sup>e</sup> arrondissement (400 000 euros), Malesherbes 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements (916 667 euros), Haussmann 8<sup>e</sup> arrondissement (550 000 euros), Charenton 12<sup>e</sup> arrondissement (266 667 euros), Belgrand 20<sup>e</sup> arrondissement (216 667 euros)

**V08 2023 16**

Vœu de Mme SEGOND relatif au déploiement du tri des biodéchets à Paris

**V08 2023 17**

Vœu de Mme SEGOND relatif à la défaillance de l'opérateur Smovengo observée dans le cadre du contrat qui le lie au Syndicat Autolib'Vélib' Métropole (SAVM) pour le marché de vélos en libre-service Vélib'

**V08 2023 18**

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement explicite les motifs et les calendriers de réalisation des « rues aux écoles » dans le 8<sup>e</sup> arrondissement

**V08 2023 19**

Vœu de Mme LÉCUYER sur le rééquilibrage du projet initial d'aménagement de la piste cyclable du boulevard Malesherbes

**Q08 2023 06**

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les problèmes de propreté dans le 8<sup>e</sup> arrondissement

**Q08 2023 07**

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur l'utilité de l'espace de logistique urbaine «Bright House» pour les habitants et les commerçants du quartier de la rue de Ponthieu

-----

**Mme d'HAUTESERRE**

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Jean-Louis BARTHELÉMY a donné son pouvoir à Jean-Pascal HESSE. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

**1<sup>o</sup>/08 2023 17****Désignation du secrétaire de séance****Mme d'HAUTESERRE**

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité comme secrétaire de séance, en la personne de Grégoire GAUGER. La délibération 08 2023 17 est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>o</sup>/08 2023 18****Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 19 septembre 2023****Mme d'HAUTESERRE**

Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce procès-verbal ?

**Mme LÉCUYER**

J'ai une petite observation concernant un extrait de la page 21. Vous me dites : « Faites-vous partie des personnes qui m'interpellent ? Je vous rappelle que vous n'habitez pas l'arrondissement. Les personnes qui habitent dans l'arrondissement et dans le périmètre ont obtenu leur carte. » Je vous ai répondu à l'époque : « Je passe mon temps à vous écrire, et je n'obtiens jamais de réponse ». Je vous ai indiqué : « Les habitants concernés vous écriront à nouveau et vous leur expliquerez la situation ». Effectivement, c'est ce que je vous ai dit, mais je vous ai aussi dit que je passais mon temps à vous écrire et que je n'avais pas de réponse.

**Mme d'HAUTESERRE**

Que voulez-vous rajouter ?

**Mme LÉCUYER**

« Je passe mon temps à vous écrire, et je n'ai jamais de réponse. »

**Mme d'HAUTESERRE**

Les services en prennent note. La délibération 08 2023 18 est adoptée à l'unanimité.

### **3<sup>e</sup>/2023 DAC 405**

#### **Subventions (100 000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions**

##### **M. HESSE**

Dans le cadre des missions de territorialisation de la dépense des affaires culturelles, la Ville de Paris a souhaité renforcer sa politique culturelle avec la création d'une nouvelle enveloppe pour accompagner des initiatives locales, portées par des structures et associations qui en animent la vie artistique et culturelle au plus près des habitants.

Ce dispositif a pour but de favoriser l'émergence de nouveaux projets culturels. Il concerne 28 associations réparties sur 14 arrondissements de Paris pour un montant de 100 000 euros. Notre 8<sup>e</sup> arrondissement est concerné par cette subvention, puisqu'une part de cette subvention a été versée à l'association 3027 pour son festival Feu au lac qui se déroule au mois de septembre et qui consiste à proposer au public des sorties culturelles, comme une visite du Petit Palais le 19 septembre dernier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer, et d'autoriser Mme la Maire de Paris à signer les documents afférents au présent projet.

##### **Mme LÉCUYER**

Cette association a en fait très peu de liens avec le 8<sup>e</sup> arrondissement, puisque son siège n'est même pas dans notre arrondissement et, à part la visite du Petit Palais, elle ne propose rien dans l'arrondissement. C'était ma réflexion. Aucune de ces associations ne développe particulièrement d'activité dans le 8<sup>e</sup> arrondissement. Je le regrette.

J'en profite pour évoquer un point qui me semble directement lié, et dont je pense vous n'allez pas parler, concernant le lancement du Pass culture 8<sup>e</sup> arrondissement. J'ai présenté un vœu sur ce sujet il y a deux ans, vous aviez alors voté contre. Je suis très agréablement surprise de voir que, deux ans après l'émission de ce vœu, celui-ci est enfin exaucé. Je vous en remercie, mais je m'étonne de ce délai. Je trouve cela très bien et vous remercie.

##### **Mme d'HAUTESERRE**

Sachez que l'instauration d'un tel dispositif ne se fait pas en un claquement de doigts. Premièrement, il faut intéresser nos partenaires. Quand on habite dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, on en connaît les acteurs et les partenaires présents. Mon prédécesseur, qui a géré l'arrondissement pendant 37 ans et qui vous a soutenu, ne nous a jamais proposé un tel pass. Croyez-vous que toutes ces structures culturelles ont rejoint le dispositif du jour au lendemain ? Il a fallu prendre des contacts, négocier avec elles, les écouter, afin qu'elles acceptent de proposer des prix attractifs.

##### **Mme LÉCUYER**

Je dis juste qu'au moment de mon vœu, vous aviez voté contre et que je suis agréablement surprise de voir que c'est désormais le cas.

##### **Mme d'HAUTESERRE**

Vous verrez que ce Pass culture n'a rien à voir avec le fait de délivrer une carte d'achat classique commerciale. Un programme est bien défini et accepté par l'ensemble des acteurs, les théâtres, les associations, les structures culturelles qui nous font confiance parce que nous les avons mobilisés. Nous trouvons dommage que les habitants du 8<sup>e</sup> arrondissement n'aient jamais eu la possibilité de fréquenter les théâtres, les cinémas, les centres culturels pendant plus de 30 ans. Nous avons ainsi

obtenu que nos partenaires s'impliquent et qu'un tel pass puisse voir le jour. C'est pourquoi nous le communiquons dans le numéro du journal municipal de novembre-décembre.

La délibération 2023 DAC 405 est adoptée à l'unanimité des votants (Mme LÉCUYER s'abstient).

#### **4°/2023 DU 98**

### **Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31/12/2022**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Ce rapport annuel permet de rendre compte des opérations conduites en 2022 par PariSeine en application du contrat de concession de la ZAC Beaujon qui est désormais clôturé depuis le 31 décembre 2022.

Avant la cession des espaces publics à la Ville de Paris, la SEM a ainsi supporté en 2022 les coûts d'entretien des espaces publics et d'aménagement de la voirie. Il a d'ailleurs fallu que nous relançons régulièrement PariSeine et les habitants ont constaté une nette amélioration de la propreté du site depuis que nous l'avons repris en gestion par nos services de la propreté.

L'année 2022 a été marquée par les travaux de démolition du commissariat et de préparation du site en vue de l'extension du Conservatoire sur plus de 300 mètres carrés. Celle-ci est désormais validée dans ses principes fonctionnels après son passage en Comité de Lancement des Études fin octobre, en accord avec la direction du conservatoire.

Alors que nous avons sécurisé le financement à hauteur d'un million d'euros pour cette opération, les études menées ces derniers mois font apparaître un coût prévisionnel de deux millions d'euros. Il a fallu argumenter pour que cette opération ne soit pas déprogrammée, et j'ai obtenu l'engagement de l'exécutif parisien sur la prise en charge de ce surcoût.

Ainsi, 250 élèves supplémentaires pourront être accueillis d'ici 2027, date de livraison prévisionnelle du Conservatoire de musique Camille Saint-Saëns réhabilité avec son extension.

Pour en revenir à l'objet de la délibération, PariSeine a engagé 476 569 euros HT en 2022, sur les 23,4 millions d'euros de l'opération.

Au final, l'opération ressort avec un bilan positif de 1,5 million euros grâce aux différentes cessions réalisées.

Les premiers bâtiments de la ZAC auront bientôt 10 ans. C'est pourquoi PariSeine a été rappelé à ses obligations concernant la fin imminente de la garantie décennale afin que les désordres non encore résolus ne deviennent une charge pour la Ville de Paris. La Direction des finances et des achats suit de près ce dossier, à la demande de l'adjoint à la Maire de Paris chargé des finances. Le complexe sportif a été ouvert au public le 31 mars 2014, l'école élémentaire en octobre 2015 et la maternelle au printemps 2017.

D'un mot, je souhaite évoquer la situation de la piscine Jacqueline-Auriol dont les fermetures sont nombreuses depuis la rentrée. J'ai saisi l'adjoint à la Maire de Paris en charge du Sport et des Jeux olympiques et paralympiques afin que des moyens supplémentaires soient affectés pour l'entretien et la maintenance de l'équipement. Les prestataires sont souvent défaillants pour identifier les pannes et obtenir les pièces nécessaires pour effectuer les réparations. Je comprends l'incompréhension des usagers, car il s'agit d'un équipement récent, mais nous subissons là des défauts de conception.

### **Mme LÉCUYER**

Je profite comme vous de cette délibération pour évoquer un certain nombre de dysfonctionnements qui ont déjà été abordés lors des conseils d'arrondissement précédents. Comme vous probablement, je reçois régulièrement des e-mails, et je me suis rendue à différentes reprises sur place à la demande des habitants parce qu'il y a de nombreuses malfaçons constatées. Visiblement, Elogie a beaucoup de mal à œuvrer pour rétablir ces dysfonctionnements.

Récemment, je me suis rendue sur place à la demande du président de l'Amicale du 22 rue Laure-Diebold qui écrit régulièrement à la SEM pour faire un point sur les problèmes récurrents au sein de son ensemble : changement des chaudières à gaz qui n'ont jamais servi, dysfonctionnement de la ventilation mécanique contrôlée, apparition de moisissures sur les planchers, dépenses occasionnées par des tiers, mais imputées aux locataires, délabrement et chute des volets en bois de la façade, etc. Cela fait beaucoup de sujets.

Au 30 rue Laure-Diebold, on observe aussi de nombreux dysfonctionnements, avec des problèmes thermiques (chaud l'été et froid l'hiver). Il y a des problématiques dans presque tous les lots livrés. Vous évoquez l'approche de la fin de la garantie décennale, et je vous remercie de suivre ce dossier avec vigilance, parce qu'il y a des habitants qui subissent les conséquences de tous ces dysfonctionnements et ont souvent l'impression de ne pas être entendus.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Valérie DE BREM, directrice générale d'ELOGIE-SIEMP, a répondu à M. GALLANT sur tous les sujets que vous venez d'évoquer. Il a obtenu des réponses directement. La délibération 2023 DU 98 est adoptée à l'unanimité.

## **5°/2023 DU 146**

### **Classification de nouvelles voies du 8<sup>e</sup> arrondissement au titre des droits de voirie**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Comme vous le savez, les voies de Paris sont classées en fonction de leur commercialité pour déterminer les droits de voirie applicables en matière de taxation des terrasses et des étalages, mais aussi de toutes les demandes d'occupation temporaire de l'espace public.

La nomenclature compte quatre catégories et une classe « hors catégorie ». Il est ici proposé de classer la place Théodore-Chassériau, les promenades Aristides-De-Sousa-Mendes et Cécile — Cheminade ainsi que l'esplanade d'Arménie en troisième catégorie.

Je précise que nous n'avons pas encore pu inaugurer la place Théodore-Chassériau en raison des travaux qui s'y sont déroulés, qu'il s'agisse du chantier sur l'église Saint-Philippe du Roule, désormais terminés, mais aussi des travaux Enedis.

Dans le cadre du budget participatif, nous sommes en train de définir avec les habitants les modalités de végétalisation de cette place. La délibération 2023 DU 146 est adoptée à l'unanimité.

## **6°/2023 DLH 287**

### **Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat**

### **Mme d'HAUTESERRE**

La crise sanitaire Covid-19 et le confinement ont démontré combien il était fondamental, pour une ville comme Paris et ses habitants, de loger les professions de santé en première ligne au plus près de leur lieu de travail, et notamment le personnel hospitalier.

C'est pour cette raison que la Ville de Paris et l'AP-HP ont noué une convention afin de favoriser l'accès au logement social des personnels des hôpitaux parisiens. Cette convention, qui fait l'objet de la présente délibération, va permettre de leur réserver 500 logements par an sur le contingent de la Ville de Paris auprès du bailleur Paris Habitat. Je rappelle que ce contingent comprend pour moitié celui des maires d'arrondissement.

Dans le détail, il s'agira d'attribuer dix logements par an au personnel de l'AP-HP pour l'ensemble formé par le premier secteur, c'est-à-dire les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements. Pour moitié, ce sera des logements PLUS, et pour l'autre moitié des logements PLS.

Cette délibération traduit une nouvelle fois que le logement social n'est pas réservé à des populations qui cumulent les difficultés, mais sont également indispensables au personnel qui assure le fonctionnement de nos services publics parisiens. C'est pour cette raison que j'ai signé le mois dernier le pacte proposé par l'exécutif parisien.

Si nous réservons au moins 25 % de nos désignations à des personnels municipaux, ceux-ci seront affectés en priorité dans l'arrondissement où ils bénéficient d'un logement social. Cela nous permet donc d'avoir plus de policiers municipaux, d'auxiliaires de puériculture ou encore d'agents de la propreté.

### **Mme LÉCUYER**

J'ai régulièrement l'occasion d'intervenir ici sur la politique du logement social. Comme vous le savez, je suis souvent très défavorable à la politique de production et d'attribution des logements menée par l'Hôtel de Ville. Je suis toutefois favorable à une politique du logement social pour mieux loger les métiers en tension et les familles des classes moyennes.

C'est pourquoi, une fois n'est pas coutume, je salue la présente délibération par laquelle la Maire de Paris prévoit de mobiliser 500 logements sociaux du contingent de la Ville et des arrondissements au profit de l'AP-HP. Par souci de cohérence, j'émetts un avis favorable sur ce projet.

J'en profite pour vous soumettre une proposition qui consisterait à faire en sorte qu'une partie significative des 50 logements sociaux prévus dans l'opération du 25-27 rue de Constantinople leur soient réservés. Avez-vous un moyen de peser sur ces attributions ?

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je vous signale que depuis mon élection en 2014, j'ai eu souvent l'occasion de prendre la parole pour défendre les logements sociaux. J'ai publiquement, lors des Conseils de Paris, toujours rappelé à la Ville qu'il était nécessaire de loger aussi ce personnel. Je le rappelle une fois encore, parce qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, c'est le père Branchu, l'ancien curé de l'église Saint-Augustin qui m'avait interpellé. Il m'avait démontré que nombreux étaient ces personnels qui n'avaient pas les moyens de vivre dans l'arrondissement, alors qu'ils se retrouvent en contact direct avec les écoles, les crèches, et qu'il fallait trouver une solution.

C'est la raison pour laquelle, dès le départ, j'ai demandé à Yann BROSSAT de réserver un immeuble pour la population qui travaille dans les restaurants et les hôtels. J'ai été entendue : 56 logements ont été créés pour ces jeunes travaillant dans l'hôtellerie et la restauration.



L'Hôtel de Ville a été à l'écoute. Nous travaillons collectivement pour le bien commun, pour le bien de toutes celles et ceux qui font vivre notre arrondissement, que j'appelle « le poumon économique de la Capitale ». Notre arrondissement reçoit énormément de travailleurs, qui malheureusement subissent plusieurs heures de trajet depuis leur domicile.

J'ai eu la possibilité de loger une jeune femme au bord du suicide, agent de l'Hôtel de Ville, qui avait trois heures de trajet, entre déposer sa fille à la crèche, arriver à l'heure au travail et la récupérer. Depuis ce jour-là, elle ne cesse de nous faire de la publicité et de nous remercier. Nous agissons pour aider cette catégorie de personnes.

La Ville est ouverte à nos propositions. Progressivement, nous sommes arrivés à trouver un consensus. Des logements seront effectivement prévus pour les enseignants de l'Éducation nationale dans le projet du 25-27 rue de Constantinople.

La délibération 2023 DLH 287 est adoptée à l'unanimité.

## **7°/2023 DLH 326**

### **Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

La Ville de Paris et ses bailleurs sociaux sont engagés dans un programme de rénovation énergétique du parc social, afin de diminuer les consommations d'énergie et de réduire les charges pour les locataires. L'hiver dernier, les pénuries annoncées d'électricité et le renchérissement des coûts de chauffage ont montré la nécessité d'accélérer ce type de travaux, notamment pour limiter les charges locatives.

Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, le parc social est plutôt récent, et donc peu énergivore, mais des opérations sont régulièrement menées par les bailleurs sociaux. Ainsi, la RIVP va accomplir au 27 rue d'Anjou des travaux jusqu'à la fin de l'année 2024 pour les 18 logements dont elle a la gestion.

Je précise qu'il n'y a pas de vote sur cette communication.

#### **Mme LÉCUYER**

La Ville compte 260 000 logements dans son parc social. À la date d'aujourd'hui, 32 000 de ces logements sociaux ont été rénovés, soit 13 % du parc social parisien. Chaque année, les bailleurs sociaux rénovent entre 3 000 et 4 000 logements. À ce rythme, il faudra attendre 2060 pour que soit rénovée la totalité des logements sociaux du parc social parisien, un tel délai n'est bien sûr pas acceptable.

Aujourd'hui, de nombreux locataires parisiens vivent dans des logements non rénovés voire délabrés, une situation qui dégrade leur qualité de vie, parfois même leur santé, et qui entrave la lutte contre le réchauffement climatique. Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement qui compte 894 logements sociaux, il existe un certain nombre d'exemples de logements qui auraient besoin d'être rénovés, notamment sur le plan thermique. En l'occurrence, à la ZAC Beaujon, ce qui paraît complètement aberrant puisque de nombreux dysfonctionnements sont régulièrement observés, mais il y a aussi d'autres cas dans des immeubles plus anciens.

Je déplore d'autant plus cette situation du logement social à Paris qu'elle était prévisible puisque la pratique municipale des loyers capitalisés reçus des offices HLM les a privés d'une capacité d'autofinancement de la rénovation environnementale de leur parc. C'est pourquoi je propose que

les bailleurs sociaux réalisent et communiquent aux élus un état des lieux sur les logements sociaux qui restent à rénover, arrondissement par arrondissement. Peut-être détenez-vous déjà cet état des lieux? Ils pourraient ainsi suggérer un ordre de rénovation par priorité décroissante, et indiquer les voies et les moyens d'une stratégie de rénovation environnementale accélérée de sorte que la totalité du parc social parisien le soit d'ici 2032.

**Mme d'HAUTESERRE**

Cela me fait sourire. Vous qui êtes constamment contre les logements sociaux, vous évoquez aujourd'hui le bien-être de toutes ces personnes qui y habitent. Pour vous, vivre dans un logement social, c'est être moins que rien et ces personnes ne méritent pas d'être fréquentées par celles d'une société élevée.

Je suis ravie que vous preniez la parole aujourd'hui pour défendre ces conditions de vie. C'est vrai que la Ville de Paris dispose d'un certain nombre de logements. Jusqu'à maintenant, aucune loi ne contraignait les bailleurs sociaux à se pencher sur ces problèmes. J'ai été moi-même locataire d'un logement social. Cela pouvait aider un certain nombre de personnes qui se retrouvaient temporairement dans une situation difficile. D'ailleurs, celles-ci peuvent améliorer l'habitat et quitter le logement lorsque leur situation évolue. Nous espérons tous que cette solution s'apparente à un dépannage qui permette aux habitants de rebondir en déménageant.

À l'époque, un certain nombre de bailleurs sociaux avaient pris conscience que vivre dans les logements sociaux ne devait pas signifier vivre dans une cage à poules, et que chacun se devait de respecter tout locataire. Les locataires paient un loyer et n'ont pas les moyens de se loger dans le parc privé, c'est la raison pour laquelle ils font appel à des bailleurs sociaux et aux élus pour accéder à un logement social.

Je suis tout à fait d'accord avec vous : il faut impérativement que les locataires respectent aussi les bailleurs sociaux. Tout le monde doit pouvoir vivre dans un logement convenable. Je suis d'accord avec vous. Cependant, il y a des lois, des textes, des budgets. Le temps est long pour que tout cela se mette en place administrativement. Il y a un an, nous avons organisé une réunion avec les propriétaires et les syndicats sur la rénovation des logements, et nous attendons toujours leur réponse.

Je suis d'accord : il faut que les logements sociaux puissent être habitables, acceptables, ne soient pas des lieux de seconde zone, et que les personnes ne se sentent pas mal à l'aise parce qu'elles n'ont pas les moyens de faire elles-mêmes les travaux de rénovation. Cela revient aux bailleurs sociaux.

**Mme LÉCUYER**

Je ne vous permets pas de dire ce que vous avez dit. Nous avons le droit d'être en désaccord sur la politique de logement social de la Ville de Paris. Vous avez votre point de vue, j'ai le mien. Il n'y a pas d'attaque ad hominem à faire, et à vous projeter dans ce que je dis. Je ne vous attaque pas personnellement, je parle de la politique du logement social de la Ville de Paris.

**Mme d'HAUTESERRE**

La politique de logement social, vous l'évoquez lors de chaque délibération.

**Mme LÉCUYER**

Parce que je ne partage pas la vision de la Maire de Paris, je suis dans l'opposition à la Maire de Paris. C'est clair.

**Mme d'HAUTESERRE**

On peut être dans l'opposition en faisant de la politique intelligemment.

### **Mme LÉCUYER**

C'est la raison pour laquelle je reste cohérente.

### **Mme d'HAUTESERRE**

On essaie alors de prendre les bonnes mesures et de faire en sorte que l'intérêt général prime avant tout, plutôt que d'être en opposition systématique.

Nous avons besoin des logements sociaux. Je ne vous souhaite pas de vous retrouver un jour dans le besoin de devoir demander un logement. J'ai eu à gérer ici même, dans cette mairie, lors d'une réunion publique, le cas d'une femme qui levait les yeux au ciel parce que j'évoquais ce sujet des logements sociaux. Un an plus tard, son époux l'a quittée, elle m'a demandée un logement. Nous avons fait le nécessaire pour qu'elle soit logée avec ses deux enfants sinon elle n'avait rien.

Les logements sociaux ne s'adressent pas simplement à des marginaux. Ils s'adressent à tout le monde. Je ne vous souhaite pas d'avoir un jour besoin d'un logement social.

Il s'agit d'une communication qui ne donne pas lieu de vote.

### **8°/2023 DLH 327**

#### **Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés**

### **Mme d'HAUTESERRE**

La Ville, avec l'Agence parisienne du Climat, accompagne les copropriétés qui souhaitent mener des travaux de rénovation pour améliorer leur performance énergétique. Dans notre arrondissement, 51,7 % des logements du parc privé sont classés E, F ou G (chiffres 2018).

Le dispositif « Éco-rénovons Paris » a été revu en 2022 afin d'offrir plus de souplesse et des moyens humains supplémentaires afin que l'Agence parisienne du Climat, qui assure le rôle de guichet unique pour les copropriétés, puisse répondre aux sollicitations de manière plus réactive. Le contexte national est désormais largement favorable à ce type de travaux, compte tenu des aides proposées et de l'interdiction programmée de louer des logements qualifiés de « passoires énergétiques ».

Les aides concernent aussi bien le diagnostic que la réalisation des travaux. Le bâti haussmannien n'est pas incompatible avec des travaux de ce type, comme cela a pu être montré aux habitants de l'arrondissement lors de la réunion publique en mairie le 27 septembre dernier. Auparavant, nous avons fait une réunion à destination des syndicats des copropriétés chauffées au fioul afin de leur présenter les alternatives possibles pour un mode de chauffage moins polluant, mais aussi moins coûteux.

À la suite de ces réunions, les premiers accompagnements se mettent en place. Plusieurs diagnostics sont en cours sur des copropriétés de l'arrondissement qui déboucheront probablement sur des travaux qui bénéficieront d'aides financières publiques qui peuvent parfois atteindre près de 50 %.

Il n'y aura pas de vote sur cette communication.

### **Mme LÉCUYER**

Les aides municipales à la rénovation des copropriétés sont utiles. Dans le cadre du plan « Climat », la Ville de Paris a lancé en 2016 le programme « Éco-rénovons Paris » afin de proposer des aides financières et un accompagnement gratuit pour encourager les copropriétés parisiennes à réaliser des travaux de rénovation énergétique et environnementale des immeubles d'habitats les plus

énergivores. Ce dispositif municipal a été opportunément renforcé en 2022 et renommé «Éco-rénovons Paris+».

Permettez-moi toutefois de pointer l'hypercomplexité du parcours administratif que doivent laborieusement suivre les copropriétés parisiennes qui souhaitent intégrer le dispositif. À ce titre, la réunion que vous mentionnez, organisée le 27 septembre, par la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement était la bienvenue, même si certains participants en sont ressortis avec plus de questions que de réponses.

Permettez-moi aussi et surtout d'alerter sur les effets pervers à Paris de l'interdiction de la location en fonction du diagnostic de performance énergétique. Le gouvernement a récemment confirmé sa politique de durcissement de la réglementation sur la location de logements en fonction du DPE. Conformément aux dispositions de la loi du 22 août 2021, les propriétaires n'avaient déjà plus le droit d'augmenter les loyers des biens classés F ou G. Depuis le 24 août 2022, les logements classés G+ étaient interdits à la location depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un décret a confirmé le calendrier de la montée en puissance de l'interdiction de location : les logements classés G seront interdits à la location dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, et jusqu'en 2034, les logements classés F puis E.

Pour les propriétaires de logements donnés à la location, le décret du 18 août évoqué pose un problème de calendrier pour la réalisation des travaux de rénovation conditionnant la possibilité de continuer à louer. Le délai est bref : moins de 18 mois avant l'interdiction de la classe G, à la condition de déjà disposer des moyens nécessaires. Les assemblées générales de copropriété qui décident du lancement de tels travaux se tiennent généralement sur plusieurs années, et nul ne saurait exclure une pénurie d'artisans qualifiés dans la période ainsi qu'une inflation subséquente des prix des travaux.

À Paris, le durcissement de la réglementation sur la location de logements en fonction du DPE génère d'ores et déjà des effets pervers du fait des incertitudes et des anticipations des propriétaires bailleurs. Les bonnes intentions écologiques pavaient-elles un enfer quotidien pour tous, propriétaires, bailleurs comme locataires ?

En tout cas, l'interdiction progressive à la location des logements les plus énergivores tend en effet à assécher un peu plus un marché locatif déjà très tendu à Paris, alors que la construction de logements neufs est au point mort. Certains propriétaires préfèrent vendre leur logement parce qu'il est déjà une passoire thermique ou parce qu'il va rapidement le devenir, quand d'autres se replient vers la location de meublés touristiques saisonnières de type Airbnb laquelle n'entre toujours pas dans le champ d'application de la réglementation et de son durcissement.

Les parties prenantes les plus fragiles et vulnérables du marché du logement seront impactées par cette évolution trop rapide de la réglementation et seront trop peu accompagnés.

Les petits propriétaires bailleurs n'ont pas les moyens de finaliser les travaux et les locataires modestes peinent de plus en plus à trouver une location sur le marché. Un marché noir de la location des logements contrevenants aux normes énergétiques pourrait même prospérer au point de rencontrer l'offre des premiers et la demande des seconds.

C'est un sujet très important, je pense que vous en parlerez largement dans le Conseil de Paris, beaucoup plus que les deux minutes qui me sont imparties.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je vous signale que ce dispositif s'inscrit dans le plan «Climat» dont vous avez entendu parler. C'est une loi, et ce ne sont ni les maires d'arrondissement ni les Conseillers de Paris qui votent les lois. C'est le gouvernement qui impose que les logements «passoires thermiques» ne puissent plus être loués ou vendus. Je vous invite donc de ne pas nous mettre sur le dos ce choix d'empêcher les propriétaires de vendre ou louer leur appartement.

## **M. BALADI**

Pour compléter sur les interdictions des logements de type « passoires énergétiques » : vous l'avez dit, comme l'a également très bien dit Mme la Maire, c'est la loi. Je regrette que Mme SEGOND ne soit pas présente, mais il faut clairement dire au gouvernement que pour Paris, cela représente environ 20 % des logements qui sortent du parc de logement locatif du fait même de cette loi.

Vous avez raison de dire, et c'est également du bon sens, qu'il y a une vraie pénurie d'artisans, ou en tout cas des délais d'intervention très importants.

J'aimerais revenir sur la délibération « Éco-rénovons Paris+ ». Nous sommes intervenus à plusieurs reprises au Conseil de Paris sur ce sujet, parce que les délais administratifs sont beaucoup trop longs. Une demande donne lieu à une réponse sous deux ou trois semaines, à laquelle succède une autre réponse d'attente ce qui fait perdre un ou deux mois.

Désormais, le dispositif « Éco-rénovons Paris+ » met en place un nouvel interlocuteur. Nous l'avons rencontré lors de la réunion publique. Il est beaucoup plus réactif, puisqu'il donne une réponse en deux ou trois jours. Nous avons également un engagement de la Ville, et nous pouvons dire que cela fonctionne pour toutes les copropriétés, pour un premier diagnostic à hauteur de 5000 euros.

Avant de faire les tableaux, il y a un diagnostic. Cela est valable pour toutes les copropriétés, sans aucune condition de ressources aux autres. Pour simplifier, nous pourrions faire une communication dans le journal ou sur les réseaux sociaux de la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement de la nécessité de faire ce diagnostic en amont des travaux. Encore une fois, nous avons fait remonter les spécificités du 8<sup>e</sup> arrondissement au sein du Conseil de Paris. Les logements de l'Est parisien, par exemple, ne sont pas identiques aux logements haussmanniens. Notre arrondissement est riche en patrimoine, et il nous faut nous adapter. Des diagnostics sont en cours et lors de cette réunion, un intervenant du quartier Monceau a témoigné de la rénovation de sa copropriété.

## **9°/2023 DASCO 111**

### **Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement — Versement d'une subvention exceptionnelle (13374 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

#### **Mme MALACHARD des REYSSIERS**

Cette délibération concerne une subvention exceptionnelle servant à sécuriser la trésorerie de la Caisse des écoles pour la fin de l'année 2023. L'exercice budgétaire devrait se clore de manière positive malgré la crise inflation sur le coût des denrées alimentaires, des salaires ou par rapport au télétravail démultiplié depuis la crise sanitaire du Covid-19, ce qui a favorisé les repas à domicile.

Cependant, l'intégration des cantines des collèges Octave-Gréard et Condorcet qui sont gérées depuis la rentrée scolaire 2023 par la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement comporte des inconnues comme la vétusté du matériel et les ajustements de la fréquentation des cantines avec des besoins financiers qu'il faut anticiper. Tout cela nécessite des aménagements, c'est pourquoi je vous demande de voter en faveur du versement de cette subvention exceptionnelle de 13374 euros à la Caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire afin de faire face à ces charges de personnel, mais également de factures de fournisseurs.

La délibération 2023 DASCO 111 est adoptée à l'unanimité.

#### **10°/2023 DPE 51**

##### **Subventions accordées à 4 associations et une caisse des écoles œuvrant au développement des Territoires Zéro Déchet**

#### **M. TILLOY**

Paris développe des expérimentations de Territoires Zéro Déchet où il s'agit de mobiliser l'ensemble des riverains sur la limitation des déchets produits. Le 8<sup>e</sup> arrondissement a choisi la ZAC Beaujon car elle accueille de nombreux équipements publics ainsi que des logements. Compte tenu de la présence du centre sportif, une association ayant de l'expérience dans la réduction des déchets dans le milieu sportif, a été retenue à l'issue d'un appel à projets et d'un jury.

Celle-ci pourra par ailleurs être soutenue dans son projet par la Maison de la vie associative et citoyenne localisée dans cette zone. 3S : Séjour sportive solidaire va ainsi bénéficier de 16 000 euros pour lancer des actions auprès des riverains pour favoriser la réduction des déchets à la source, leur réemploi et en dernier lieu leur recyclage. Elle était déjà présente dans le village rugby où elle proposait de confectionner des objets à partir de ballons de rugby usagers. Elle est par ailleurs implantée dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, ce qui facilitera ses interventions dans la ZAC Beaujon. Je vous propose de voter pour. La délibération 2023 DP2 51 est adoptée à l'unanimité.

#### **11°/2023 DFPE 171**

##### **Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèches-école**

#### **Mme MALACHARD des REYSSIERS**

La délibération dont il est ici question concerne la signature d'une convention entre la Ville de Paris et les 17 caisses des écoles parisiennes. En effet, concernant spécifiquement la petite enfance, les actions « passerelles crèches -écoles » sont mises en place entre les différents niveaux et les structures d'accueil, comme son nom l'indique. Il s'agit aux plus petits de se familiariser avec de nouveaux lieux et de nouveaux rythmes scolaires. Des activités leur sont ainsi proposées dans les écoles et les centres de loisirs maternels, comme des visites de ces écoles, des activités artistiques et culturelles partagées sur le temps scolaire et périscolaire, qui peuvent également se tenir pendant la journée, y compris pendant la pause méridienne, incluant la prise en compte du déjeuner sur place, mais aussi après l'école, intégrant donc la prise du goûter récréative.

Dans ce cadre, ils bénéficient parfois de repas à la cantine ou du goûter. Les caisses des écoles assureront également la préparation du déjeuner et, le cas échéant, du goûter, pour les professionnels de la petite enfance accueillis dans les écoles maternelles pour ces actions.

La caisse des écoles du 8<sup>e</sup> arrondissement se voit ainsi remboursée du coût de ces repas par la Direction des Familles et de la Petite Enfance, pour le repas et le goûter à hauteur de 8,23 euros. Je vous propose de voter pour cette convention avec les 17 caisses des écoles de Paris. La délibération 2023 DFPE 171 est adoptée à l'unanimité.

#### **12°/2023 DFPE 172**

##### **Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n° 3 à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup> arrondissement) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile**

### **Mme DEBADIER**

L'association ABC Puériculture gère 24 établissements d'accueil de petite enfance à Paris, et propose également de la garde à domicile. Dans le cadre de la convention signée avec l'association, des subventions lui sont versées pour l'accueil des enfants.

Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'établissement multi accueil Les Coquinours, situé 7 bis rue de la Bienfaisance, dont la capacité d'accueil est de 20 enfants.

Je rappelle que l'arrondissement compte 300 places en crèche et deux demandes sur trois environ sont satisfaites.

En 2022, l'augmentation importante des charges a été confrontée à une baisse des produits, notamment des participations des familles. C'est la raison pour laquelle une subvention, en partie exceptionnelle, de 600 000 euros sera allouée à ABC Puériculture. J'appelle à voter pour cette subvention.

La délibération 2023 DFPE 172 est adoptée à l'unanimité.

### **13°/2023 DVD 101**

#### **Parc de stationnement Champs-Élysées — Avenant n° 5 de prorogation à la convention de concession de service public conclue avec les Sociétés indigo Infra et Unigarages**

#### **M. BALADI**

Il nous est proposé dans cette délibération concernant des parcs de stationnement de fusionner la délégation des concessions à échéance entre les parkings des Champs-Élysées et le parking Georges V qui voit arriver sa concession à échéance le 1<sup>er</sup> août 2024. Je rappelle que des accès sont déjà communs. Il est proposé, avant de faire un nouvel appel d'offres, de proroger ce contrat de concession jusqu'au terme de l'autre parking, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2025.

La délibération 2023 DVD 101 est adoptée à l'unanimité.

### **14°/2023 DAE 155**

#### **Subventions (511 000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique**

#### **M. BALADI**

La Ville de Paris soutient les structures d'insertion par l'activité économique qui sont fragilisées par la crise, notamment Emmaüs. Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés uniquement par la Table du Réchaud qui a son siège social dans notre arrondissement et par une aide de 35 000 euros.

Les Enfants du Canal sont également concernés, puisqu'ils maraudent dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, même si le siège social est dans un autre arrondissement. Les Enfants du Canal bénéficient de 21 000 euros.

Arrivée de Mme SEGOND. La délibération 2023 DAE 155 est adoptée à l'unanimité.

## **15°/2023 DAE 156**

### **Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles**

#### **M. BALADI**

Pour le 8<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'association La Espero qui a son siège au 23 rue de Constantinople, et qui intervient dans tout Paris. Je tiens à souligner que l'association met notamment en œuvre des ateliers de recyclage de tissu de haute couture, comme les grandes marques de luxe que nous connaissons tous, et bénéficie ainsi d'une subvention de 4 700 euros, et la Table du Réchaud 30 000 euros.

#### **Mme LÉCUYER**

Je prends la parole, qui vaut aussi pour la précédente délibération, sur ce problème du vote groupé, qui fait qu'on ne regarde pas de façon précise toutes les subventions allouées. Le 8<sup>e</sup> arrondissement est finalement très peu concerné par toutes ces subventions. Nous votons tout cela ensemble, et découvrons souvent après coup qu'on a voté en faveur de subventions versées à des associations pour lesquelles nous n'étions pas très favorables.

#### **M. BALADI**

Nous ne pouvons pas vous laisser dire cela. Mise à part pour une association, c'est vrai : la Petite Roquette, qui n'intervient pas dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, mais dans d'autres secteurs. Au Conseil de Paris, on a demandé un vote dissocié pour la Petite Roquette. Nous voterons contre cette association, mais comme vous le savez, en Conseil d'arrondissement nous ne pouvons pas faire de votes dissociés. Il s'agit de voter pour ou contre d'un seul bloc.

#### **Mme LÉCUYER**

Je ne disais pas cela sous la modalité du reproche, mais de manière générale, et cela vaut pour les subventions précédentes votées pour les 21 structures d'insertion.

La délibération 2023 DAE 156 est adoptée à l'unanimité.

## **16°/2023 DJS 113**

### **Contrat Jeunesse d'Arrondissement du 8<sup>e</sup> arrondissement**

#### **M. GAUGER**

Depuis la crise sanitaire de Covid-19, Mme la Maire a souhaité que nous intensifiions les actions auprès de la jeunesse qui a été particulièrement touchée par cette période de confinement et post-confinement.

Le contrat Jeunesse d'Arrondissement s'inscrit dans cette démarche. Ce contrat permet de définir et formaliser des orientations stratégiques et politiques de la Ville afin de mener des actions auprès des jeunes de 14 à 25 ans au regard des spécificités de leur territoire, et ceci en concertation avec les mairies d'arrondissement, la sous-direction de la Jeunesse et les acteurs jeunesse du territoire.

Il vous est proposé notre premier contrat Jeunesse, sur lequel nous restons humbles, mais qui résulte d'un travail conséquent. Il est le fruit de visioconférences, de rencontres notamment au centre d'animation Beaujon (dont la dernière importante s'est tenue le 12 mai dernier), de débats dans les foyers de jeunes travailleurs. Je tiens d'ailleurs à remercier Mme la Maire qui était présente lors de



certaines de ces événements, mais aussi mes collègues de la commission Paris Jeunes Vacances, Martine GUICHARD et Athénaïs MICHEL.

Ce contrat permet avant tout de réaliser un diagnostic sur la jeunesse dans l'arrondissement. Sachez que les jeunes sont plus représentés ici que dans la majorité des arrondissements parisiens. Nous sommes un peu au-dessus de la moyenne, et il est intéressant de noter que parmi nos jeunes, nous comptons de nombreux étudiants qui sont principalement des provinciaux ou des étrangers, et sont donc ainsi plus facilement confrontés à l'isolement par rapport à leur famille, mais aussi par rapport aux dispositifs d'aides. Ce contrat tend à intensifier la communication autour des dispositifs jeunesse et au-delà, nous retrouvons de grands axes de réflexion, repris dans le point 4 de ce contrat. Ceux-ci peuvent paraître évidents, mais il nous revient désormais de travailler avec tous les acteurs jeunesse pour pousser ces axes :

- o Favoriser l'accès de tous les jeunes aux ressources dédiées à la jeunesse, accès au droit, à la santé, vacances, loisirs, culture et sports;
- o Accompagner mieux l'orientation et l'insertion des jeunes;
- o Promouvoir le pouvoir d'agir des jeunes, en encourageant la citoyenneté, la solidarité, le vivre-ensemble et en accompagnant les initiatives émanant des jeunes.

Pour tout cela, il importait déjà de mettre en réseau tous les acteurs jeunesse de l'arrondissement, ce que nous avons commencé sur la mandature précédente. Les acteurs changent, mais ce sont les centres d'animation, les structures sociales, médicales, etc. Nous nous inscrivons dans cette dynamique avec la Ville et la Mairie d'arrondissement. Nous vous invitons à voter pour ce premier contrat Jeunesse d'Arrondissement qui couvre la période 2023-2027.

#### **Mme LÉCUYER**

Les contrats Jeunesse d'Arrondissement conclus entre la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement doivent définir et formaliser les orientations des politiques de la Ville de Paris à mener dans chaque arrondissement. Ce contrat soumis pour avis est le premier pour notre arrondissement.

Je trouve que son volet «Constat/Diagnostic» est intéressant et pertinent, au contraire de son volet «Action/Axes de travail» qui me semble manquer d'ambition. Concrètement, je reste un peu dubitative. Pourriez-vous me dire comment ce contrat va s'incarner concrètement ?

#### **M. GAUGER**

Je vous invite à le lire dans le détail. Je ne sais pas si vous êtes allée voir les annexes, mais les ateliers ont permis de faire émerger des mesures concrètes, auxquelles je vous renvoie.

#### **Mme MICHEL**

Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être présenté par Grégoire GAUGER, je tiens à remercier les services du 8<sup>e</sup> arrondissement, Grégoire GAUGER, Martine GUICHARD. Nous avons beaucoup travaillé, cela nous a pris beaucoup de temps et j'ai trouvé que cela donne du sens à notre mandat, notamment à la suite de la crise sanitaire qui a été vécue de manière dramatique par les jeunes.

Nous pouvons certainement mieux faire, mais comme cela a été dit, c'est notre premier contrat, à voir comme une première pierre posée qui n'existait pas. Nous avons le mérite de dire que nous l'avons fait, d'avoir rencontré des jeunes qui nous ont parlé et nous ont confié des témoignages très forts et très enrichissants.

Le contrat a également permis de mettre en dialogue des acteurs et des réseaux qui ne se connaissaient pas, même s'ils proposent des actions qui peuvent se compléter. Ils n'avaient jamais été réunis auparavant.

Je pense que des initiatives et des synergies vont se créer. Cela doit évoluer, mais je pense que nous pouvons d'ores et déjà être fiers du travail accompli, et je remercie la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement qui a travaillé en très bonne intelligence sur ce contrat Jeunesse d'Arrondissement.

La délibération 2023 DJS 113 est adoptée à l'unanimité.

## **17<sup>o</sup>/2023 DJS 119**

### **Transformations olympiques — Subventions de 63000 euros et conventions entre la Ville de Paris, 23 clubs et Paris 2024 dans le cadre du dispositif du «réseau des Clubs Paraccueillants»**

#### **M. GAUGER**

Il faut le rappeler, les Jeux olympiques et paralympiques auront lieu l'année prochaine. L'ambition est de porter des Jeux utiles et partagés, notamment en créant le Fonds de dotation Paris 2024 dans le cadre de sa stratégie «impact et héritage». Il est doté de 50 millions d'euros, c'est la première fois dans l'histoire des Jeux qu'un comité d'organisation et les parties prenantes définissent une stratégie commune et lancent des projets «Héritage» aussi tôt avant l'événement.

Dans ce cadre, l'un des enjeux communs de la Ville de Paris et de Paris 2024 est de développer le parasport et d'asseoir la notoriété des Jeux paralympiques en vue de préparer au mieux l'accueil des joueurs 2024 ainsi que leur Héritage. C'est dans ce cadre que 20 mesures du programme Héritage concernent notamment le handisport. La quinzième de ces mesures consiste à créer un réseau des clubs paraccueillants. Il s'agit d'avoir des créneaux et des clubs paraccueillants sur tout le territoire parisien, c'est-à-dire au sein de chaque arrondissement.

Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, nous avons déjà commencé à développer ce genre de créneau handisport lors de la mandature précédente, notamment sur le volley et l'escrime. L'idée est de continuer à intensifier ces créneaux. Lors de la commission d'attribution des créneaux qui se tient tous les deux ans, nous avons élargi ces créneaux. Nous avons relayé auprès des associations du 8<sup>e</sup> arrondissement ce fonds de dotation, et l'OMS8 a répondu présent pour développer notamment des créneaux basés sur les handicaps moteur et sensoriel. L'association Top Form s'axera sur le handicap mental.

Il s'agit de permettre une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap. Nous parlons à l'échelle de l'arrondissement. Ces créneaux en semaine sont ceux que nous appelons le «lancement de la Maison sport santé», salle de danse ou gymnase Roquépine, et les samedis après-midi sur les créneaux de l'OMS8.

Cette dotation supplémentaire est vraiment nécessaire. Ce qui est compliqué avec le handisport, c'est notamment la formation des encadrants. Nous avons un retard énorme en France sur ce sujet-là. C'est pourquoi je souhaiterais rendre hommage à Laure MOREAU qui anime l'association Top Form et qui a axé son association sur la formation des animateurs sportifs.

Nous parlons plus tôt de voter des listes énormes de subventions, c'est vrai, mais celle-ci touche très directement le 8<sup>e</sup> arrondissement pour un petit arrondissement en terme démographique, nous sommes extrêmement bien représentés sur cette dotation. Nous ne pouvons que nous féliciter de la vie de notre mouvement sportif et voter pour le soutenir.

La délibération 2023 DJS 119 est adoptée à l'unanimité.

## **18°/2023 DSOL 136**

### **Subventions d'investissement (291687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC « activités physiques adaptées en ESMS »**

#### **Mme DEBADIER**

La Ville a proposé aux établissements sociaux et médicosociaux de les accompagner dans le développement de la pratique sportive avec une attention portée à l'inclusion inversée, c'est-à-dire des personnes sans handicap qui viennent partager des activités avec les bénéficiaires de ces activités physiques.

Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, l'association Les Ailes déployées, que connaît bien Martine GUICHARD au titre du conseil local de la santé mentale, accueille des personnes en situation de handicap psychique, mental ou du spectre de l'autisme, les accompagne dans les soins, l'insertion, l'habitat, l'emploi, et forme les professionnels. Elle rassemble 18 structures sanitaires, médicosociales et de formation, puisqu'elle assure également des formations en Île-de-France.

Dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, elle tient son siège situé au 31 rue de Liège, qui rassemble un hôpital de jour, un espace de traitement et de réadaptation pour 27 personnes, un espace ado de 13 places et un foyer relai de 17 places. Ce foyer accueille des adultes présentant des troubles psychiques pour une durée limitée de six mois renouvelables une fois.

Les Ailes déployées vont ainsi bénéficier de 44000 euros afin de rénover leur salle de sport de 46 mètres carrés située rue de Liège dans l'enceinte de l'hôpital de jour. L'association souhaite proposer une salle de sport avec du matériel de renforcement et du matériel mobile.

Des sports collectifs pourront être organisés et le jardin de l'association, dans lequel les équipements vont pouvoir être installés leur permettront également la pratique d'activité physique adaptée.

Par ailleurs, je viens d'apprendre, et j'en ai averti aussitôt mon collègue Grégoire GAUGER qui est concerné, que dans le cadre du programme Olympiens artistes, mêlant le sport et l'art, porté par le Comité international olympique, Les Ailes déployées vont faire partie des établissements retenus pour accueillir une résidence artistique du 20 au 24 novembre prochain. Ainsi c'est l'athlète paralympique argentine de paracanoe Brenda SARDÒN ayant participé aux Jeux paralympiques de Tokyo 2020 qui accompagnera l'après-midi les résidents du foyer relai à réaliser des bannières paralympiques. Je vous propose de voter pour ces subventions.

#### **Mme GUICHARD**

Pour corroborer tout ce qui vient d'être dit, j'ai eu l'occasion il y a quelques mois de me rendre aux Ailes déployées pour une journée portes ouvertes. J'ai pu rencontrer, sans m'être présentée, les parents et les enfants de l'espace ado. Les adolescents présents, âgés de 13 à 18 ans m'ont spontanément dit tout le bien qu'ils pensaient des Ailes déployées. Certains m'ont même expliqué qu'ils avaient fréquenté d'autres structures auparavant, qu'ils avaient atterri aux Ailes déployées, et ils m'en ont dit le plus grand bien sans que je les y incite.

Il y avait alors une exposition de leurs « petites œuvres », des petits tableaux, des lettres... dont ils étaient très fiers. Je voulais vous en faire part, parce que c'était émouvant, impressionnant toute cette spontanéité avec laquelle ils m'ont affirmé tout le bien qu'ils pensaient de cette structure qui se montre accueillante, à l'écoute, attentive. Bravo aux Ailes déployées!

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Nous avons la chance d'avoir cette adresse située dans une allée arborée. Effectivement, le directeur est très humain, très à l'écoute et très apprécié. Nous avons constaté l'année dernière lors d'une

réunion que tous les participants étaient très bien accueillis, et la majorité était ravie d'être présente. Nous avons la chance d'avoir une structure comme celle-ci dans notre arrondissement, et qu'on ne puisse pas nous stigmatiser constamment comme étant un arrondissement qui ne vit que dans l'entre-soi.

Je l'ai dit dès ma première mandature, parce que j'ai la chance de vivre dans l'arrondissement depuis trente ans, de voir l'évolution de la société, et comment on vit dans notre arrondissement. Ce sont peut-être des CSP +, mais ils ont aussi besoin de travailler pour payer leur loyer et pour vivre correctement. Les habitants ont choisi de vivre dans notre arrondissement parce qu'il a un côté humain dont on ne peut pas faire abstraction. Comme je l'ai dit régulièrement, nous avons des associations caritatives, des associations qui s'occupent des personnes défavorisées, et il faut constamment le répéter. Malheureusement, il y a des clichés concernant notre arrondissement, qui sont complètement faux.

La délibération 2023 DSOL 136 est adoptée à l'unanimité.

### **19°/2023 DGGP 19**

**Signature avec la MGP de 5 conventions Plan Vélo Métropolitain : Hôpital 13° arrondissement (400 000 euros), Malesherbes 8° et 9° arrondissements (916 667 euros), Haussmann 8° arrondissement (550 000 euros), Charenton 12° arrondissement (266 667 euros), Belgrand 20° arrondissement (216 667 euros)**

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Cette délibération est la traduction concrète que l'objectif de création de pistes cyclables dépasse les étiquettes politiques.

L'État a ainsi débloqué 2 milliards d'euros pour accompagner les collectivités, la région Île-de-France a engagé 300 millions d'euros dans son plan Vélo et la Métropole du Grand Paris consacre 10 millions d'euros chaque année au développement de son propre plan Vélo, sans oublier le plan Vélo de Paris bien entendu.

Le 8° arrondissement, en raison de sa situation stratégique au cœur du quartier central des affaires et des multiples raisons qui peuvent conduire des habitants à y venir pour se promener, aller au musée ou faire leurs achats fait l'objet de projets importants de pistes cyclables, comme il a été au cœur du développement de l'offre de métro au siècle dernier.

Je prendrai deux exemples pour illustrer cela : la société CISCO qui va inaugurer dans quelques semaines son siège France rue Washington a transformé l'un de ses parkings en places de stationnement pouvant accueillir 80 vélos. De même, COVIVIO qui s'installera en février prochain rue de Madrid nous a demandé la pose d'arceaux à vélos en nombre conséquent pour ses salariés.

Que l'on soit cycliste ou non, force est de constater que les Parisiens se sont mis au vélo, et il faut donc organiser l'espace public pour veiller à la sécurité de tous ses usagers, et bien entendu en premier lieu des piétons. Les pistes cyclables constituent en effet un progrès indéniable pour les piétons, car elles permettent de mieux sécuriser les traversées piétonnes comme ce sera le cas pour le boulevard Malesherbes, nous y reviendrons dans quelques instants.

Cette délibération va permettre à la Métropole du Grand Paris d'apporter son soutien pour deux opérations importantes. D'une part, 916 667 euros pour la piste cyclable Malesherbes qui sera aussi financée par la Région à hauteur de 198 000 euros pour un coût global de 4,6 millions d'euros. D'autre part, 550 000 euros pour la piste cyclable Haussmann dont la nouvelle version du projet a reçu

dernièrement l'aval du Préfet de Police, cette dernière sera d'ailleurs aussi financée par l'État à hauteur de 412500 euros pour un montant total de 2,75 millions d'euros.

**Mme LÉCUYER**

Nous parlerons de la piste cyclable du boulevard Malesherbes un peu plus tard. Je voudrais juste appeler votre attention sur le problème de méthode dans le financement de ces aménagements cyclables. Effectivement, nous finançons beaucoup de pistes cyclables, c'est bien.

Toutefois, certaines d'entre elles ont besoin d'être complètement revues, restructurées. Elles sont dangereuses, en premier lieu pour les piétons. Je pense ici notamment à la piste cyclable de la rue de la Pépinière et à celle du boulevard des Batignolles.

Vous venez d'évoquer la piste Haussmann : s'agit-il de la piste «olympiste» ?

**Mme d'HAUTESERRE**

C'est bien celle-là.

**Mme LÉCUYER**

Nous n'entendons plus parler de cette piste cyclable. Je voulais savoir ce qu'il en est de cette piste dont nous avons entendu parler sans avoir plus de nouvelles.

La délibération 2023 DGGP 19 est adoptée à l'unanimité.

**Mme d'HAUTESERRE**

Nous pouvons désormais aborder la série des vœux déposés dans les délais prévus par notre règlement.

**20°/V08 2023 16**

**Vœu de Mme SEGOND relatif au déploiement du tri des biodéchets à Paris**

**Mme SEGOND**

En introduction, je voudrais vous présenter mes excuses pour mon retard. Ce n'est pas habituel, mais j'avais des contraintes professionnelles. Je suis vraiment désolée de ce retard.

S'agissant de mon vœu, il porte sur les enjeux de collecte, de tri et de valorisation des biodéchets à Paris et des obligations auxquelles nous devons faire face, et nous devrons de plus en plus faire face.

Quand je dis «nous», je parle en tant que particuliers, en tant qu'entreprises et en tant que collectivités territoriales.

Je ne vous rappellerai pas les avantages du compost, qui sont déjà détaillés dans mon vœu, néanmoins je rappelle qu'il existe la loi de la Transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015 qui fixe de nombreux objectifs relatifs à la réduction et la valorisation des déchets, et la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, qui oblige les collectivités territoriales à mettre en place des solutions de valorisation des biodéchets. Ces solutions sont applicables aux habitants, aux particuliers, aux sociétés, etc.

Toutefois, au-delà de ces obligations législatives, je pense qu'il en va de notre responsabilité collective. C'est pourquoi j'estime que la Ville de Paris n'est pas à la hauteur de ces enjeux, et qu'il me semble qu'elle est complètement en dehors de ce qu'elle devrait faire.

Comme vous le savez, la Ville de Paris a commencé à déployer des bornes de compostage, mais n'a par exemple pas renouvelé le Plan Compost 2016-2020 qui avait été adopté en 2015. De nombreux Parisiens, pour les arrondissements où le plan existe, ne connaissent même pas les dispositifs mis à leur disposition.

C'est face à ce retard qui me semble préoccupant, d'autant plus à l'horizon de nos Jeux olympiques qui arrivent à grands pas, que je me permets d'émettre ce vœu pour que la Ville de Paris :

- o présente une stratégie pluriannuelle pour atteindre 100 % de biodéchets collectés et valorisés d'ici 2026, en lien avec la Métropole du Grand Paris, la Région, l'État, l'ADEME, les entreprises et les associations de ce secteur;
- o mette en œuvre des solutions généralisées pour toutes les Parisiennes et les Parisiens, que ce soit des composteurs de quartier, d'immeuble, ou individuels;
- o lance avec les collectivités territoriales franciliennes et l'État, une grande campagne d'information et de sensibilisation du tri et de la valorisation des biodéchets (déchets verts et alimentaires). Nous avons tous des exemples dans nos propres immeubles du fait que nos concitoyens ne se sentent pas encore très concernés par le sujet, alors qu'il faut faire le nécessaire pour réduire le poids des ordures ménagères et produire des fertilisants pour les sols et du biogaz;
- o réorganise les services de la propreté pour intégrer la collecte et la valorisation des biodéchets dans tous les quartiers parisiens. Il n'y a en effet aucune raison pour qu'il y ait des arrondissements qui connaissent plus de facilités de collectes ou de tri.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Votre vœu est légitime. Le dérèglement climatique n'est plus une perspective, c'est une réalité qui se décline sous nos yeux au quotidien. Le Jour du Dépassement, ce jour à partir duquel nous consommons plus de ressources naturelles que la Terre peut en produire chaque année, est de plus en plus précoce. En 1969, il s'agissait du 31 décembre, en 2023, nous l'avons atteint le 2 août.

Les déchets que nous produisons représentent par conséquent un défi sans précédent dans l'histoire de l'Humanité. Le traitement des déchets s'apparente à la fois à la gestion de l'environnement et aux problématiques de développement durable, et j'ose même le dire : de notre avenir durable.

L'implication de chacun dans le domaine du tri et du recyclage des déchets est primordiale. Il s'agit d'un gisement important de réduction de notre empreinte carbone. Le meilleur déchet est celui qu'on ne crée pas, cela doit être notre priorité collective, ensuite nous devons en favoriser le réemploi.

C'est la raison pour laquelle nous accueillons depuis la rentrée une collecte des jouets et des vêtements en bon état pour qu'Emmaüs puisse les réutiliser dans ses différentes filières. Pour les autres déchets, nous devons à tout prix les valoriser.

Paris expérimente dans trois arrondissements la collecte des déchets alimentaires en porte à porte. Les résultats sont mitigés, car cela demande aux habitants de stocker les déchets dans un bac particulier collecté deux fois par semaine. En complément, des points d'apports volontaires sont déployés dans toute la capitale. C'est le cas au Marché d'Aguesseau derrière l'église de la Madeleine pour le 8<sup>e</sup> arrondissement depuis 2021. Cette filière de valorisation est intéressante, car ces déchets servent ensuite à créer du biogaz injecté dans le réseau GRDF.

En complément, le compostage évite l'incinération d'une partie des ordures ménagères. Nous avons mené, sous la précédente mandature, une opération pilote à l'école Louis-de-Funès. Depuis le début de cette mandature, nous avons formé plus d'une centaine d'habitants à l'utilisation d'un lombricomposteur individuel qui leur est offert par la Ville de Paris.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, comme l'indique votre vœu, les communes seront dans l'obligation de proposer une solution de valorisation des biodéchets à leurs habitants, et il est vrai que Paris ne semble pas totalement prête pour cette échéance.

Aussi, parce que nous partageons vos objectifs, la majorité votera ce vœu. J'appelle à ce que ce vœu soit voté par les conseillers ici présents.

Le vœu V08 2023 16 est approuvé à la majorité (12 voix). Mme MICHEL vote contre.

## **21°/V08 2023 17**

### **Vœu de Mme SEGOND relatif à la défaillance de l'opérateur Smovengo observée dans le cadre du contrat qui le lie au Syndicat Autolib'Vélib' Métropole (SAVM) pour le marché de vélos en libre-service Vélib'**

#### **Mme SEGOND**

Mon vœu porte sur ce fameux Smovengo et ce merveilleux service que nous propose cette société. Après le fiasco total d'Autolib' dont nous avons parlé au début de votre mandature, je crois que nous sommes en train d'assister à un deuxième fiasco.

En 2017, la Ville de Paris attribue à ce groupement Smovengo un nouveau marché de vélo en libre-service, qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de quinze ans. Au bout de cinq ans, nous voyons déjà les résultats, qui nous donnent des raisons légitimes de nous inquiéter sur ce que ce sera d'ici cinq ou dix ans. Nous constatons une dégradation constante de l'offre de service, une absence de vélos disponibles aux heures de pointe dans les stations, et corrélativement l'impossibilité de rendre son vélo sur ces créneaux parce que les stations sont saturées.

Évidemment, la fin des trottinettes en libre-service au 1<sup>er</sup> septembre 2023 a entraîné, dans une certaine mesure, un report de certains des utilisateurs sur le vélo.

Peut-être y a-t-il des utilisateurs de ces vélos autour de cette table : nous en constatons quotidiennement la vétusté et le manque d'entretien du matériel, en rencontrant des problèmes qui peuvent même s'avérer dangereux pour les utilisateurs (freins défaillants, roues voilées, guidons tordus...).

En discutant avec les habitants, on se rend compte du mécontentement général sur ce service, sans parler des problèmes de facturation, divers et variés.

Cela est d'autant plus inquiétant que nous accueillons bientôt les Jeux olympiques et paralympiques. En termes d'image, je pense que nous pouvons améliorer grandement ce service.

C'est la raison pour laquelle, face à cette défaillance générale de l'opérateur à honorer son contrat, dont mon vœu rappelle quelques audits réalisés, je souhaiterais que nous émettions un vœu pour que la Ville de Paris :

- présente en détail le calendrier de déploiement de 100 nouvelles stations et de 3000 vélos ainsi qu'annoncé dans la presse;
- dénonce sans délai ce contrat du fait de la défaillance avérée de l'opérateur Smovengo. Au bout de cinq ans, on ne peut plus parler de période d'ajustement;
- lance un nouvel appel d'offres afin qu'un nouvel opérateur, disposant d'un réel savoir-faire et de garanties financières solides, reprenne le service;
- revoie la procédure des appels d'offres parisiens ainsi que les modalités de sélection des membres composant la commission d'appel d'offres;

- o suive les recommandations initiales de l'Inspection générale de la Ville de Paris, et notamment développe une culture du risque dans les services de la Ville afin d'anticiper les aléas de toute nature susceptibles d'intervenir sur des projets innovants de grande ampleur.

## **M. BALADI**

Je pense que nous tous autour de cette table avons également fait le même constat de la dégradation du service Vélib'. Celle-ci est avérée depuis quelques mois, voire quelques années, avec une pénurie de vélos en station, souvent déchargée, avec bon nombre de problèmes, notamment quant aux vélos électriques en très mauvais état général.

Le syndicat mixte a annoncé la commande récente de 10 000 nouveaux vélos, ce qui représente une augmentation de la flotte de 3 000 vélos, le reste consistant en des remplacements de vélos vétustes d'ici les Jeux olympiques.

Les 100 nouvelles stations sont majoritairement installées dans de nouvelles communes, et pas forcément dans Paris, communes qui rejoignent le dispositif, ou des communes qui complètent leur maillage.

Il convient de rappeler que le contrat avec Smovengo ne lie pas uniquement la Ville de Paris, mais un syndicat mixte de communes et la Métropole, même si Paris dispose d'une majorité de droit de vote. D'ailleurs, il est présenté par un collègue élu au Conseil de Paris.

Dans vos conclusions, vous parlez de « dénoncer le contrat » dès aujourd'hui. Cela entraînerait de fait une interruption immédiate du service et le versement probable d'indemnités à Smovengo. Vous avez parlé d'Autolib', et nous serions dans le même cas catastrophique.

Nous sommes d'accord sur certains de vos considérants, mais pas sur vos conclusions, sachant que parallèlement, au Conseil de Paris, notre groupe présente un vœu que j'ai cosigné sur cette question. Nous nous posons exactement les mêmes questions, sans vouloir dénoncer le contrat pour autant. Il nous manque certaines informations. Nous aimerions notamment connaître le nombre de vélos volés, endommagés, vandalisés. Nous aimerions également qu'on nous communique une cartographie des sites pleins et vides, et qu'on augmente les moyens techniques et technologiques Vélib'. Il faut dire ce qui est, le dispositif a été très bien accepté au moment de son lancement en 2007-2008, avant Mme HIDALGO.

Depuis, Vélib' s'est reposé sur ses lauriers, alors que nous avons eu de nouveaux systèmes de vélo en libre-service dont vous avez parlé, qui vient directement en concurrence. Aujourd'hui, dans d'autres pays, il existe des systèmes de rechargement de vélo électrique à l'énergie solaire. Nous n'avons rien de tel à Paris et nous aimerions l'avoir.

Smovengo n'est en effet peut-être pas le bon prestataire, mais avant de changer, nous demandons qu'un audit soit réalisé, et nous demandons également de réinventer Paris, d'avoir de nouvelles idées pour Paris demain.

Vous évoquez la culture du risque. Je pense que, malheureusement, nous sommes tous d'accord autour de cette table pour dire que la Mairie de Paris ne l'a pas toujours.

S'agissant très précisément de votre vœu, je vous l'ai dit, nous avons nous-mêmes déposé un vœu la semaine dernière, et déposé ce matin en commission, nous ne pouvons pas le voter en l'état.

Pour que l'assistance puisse bien comprendre, je rappelle le calendrier des vœux pour le Conseil de Paris. Nous avons jusqu'au vendredi matin qui précède le Conseil pour déposer les vœux. Or, pour le Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, c'est une semaine avant. Cela signifie qu'on peut déposer des vœux au Conseil de Paris, sans les avoir déposés au conseil d'arrondissement. En général, nous, élus du



8<sup>e</sup> arrondissement présents au Conseil de Paris, quand nous déposons un vœu qui concerne tout Paris et pas strictement le 8<sup>e</sup> arrondissement, nous ne le présentons pas ici en amont.

**Mme SEGOND**

Vous faisiez mention des dispositions contractuelles et des risques encourus à indemniser Smovengo. Pour avoir vu le contrat Autolib', je pense que c'était une aberration totale d'un point de vue juridique. Ceux qui ont signé un tel contrat devraient être poursuivis. Je ne sais pas s'il y a un équivalent en termes de clauses dans ce contrat, puisque je ne l'ai pas lu.

J'entends ce que vous dites, mais je souhaite malgré tout maintenir mon vœu. Pourriez-vous me faire parvenir la copie de votre vœu déposé au Conseil de Paris?

**Mme LÉCUYER**

Je souhaiterais moi aussi intervenir un peu dans l'esprit de ce qui vient d'être développé.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je vous coupe, parce que vous ne pouvez pas prendre la parole sur un vœu qui n'est pas le vôtre.

**Mme LÉCUYER**

Bien sûr que si. Toutes les oppositions ont le droit de s'exprimer sur les vœux.

**Mme d'HAUTESERRE**

Vous avez deux minutes.

**Mme LÉCUYER**

Je partage l'essentiel des motifs et des éléments du dispositif du vœu de Mme SEGOND. En revanche, je suis moi aussi très réservée sur la proposition de dénoncer sans délai le contrat qui lie l'opérateur Smovengo au syndicat Autolib' et Vélib' Métropole. En termes de timing, à quelques mois des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, cela me paraît trop tardif, ou alors trop précoce. C'est pourquoi je vais m'abstenir sur ce vœu, à moins que vous ne l'amendiez en retirant la dénonciation sans délai du contrat.

En revanche, vous pouvez d'ores et déjà compter sur mon vote favorable si vous étiez amenée à le redéposer dans un an, après les Jeux olympiques.

**Mme d'HAUTESERRE**

J'émetts un avis défavorable de la majorité sur ce vœu.

Le vœu V08 2023 17 est rejeté à la majorité (11 voix). Mme SEGOND vote pour, Mme LÉCUYER s'abstient.

**22°/V08 2023 18**

**Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement explicite les motifs et les calendriers de réalisation des rues aux écoles dans le 8<sup>e</sup> arrondissement**

**Mme LÉCUYER**

Trois de nos écoles ont été aménagées dans le 8<sup>e</sup> arrondissement dans les rues de la Bienfaisance, de Florence et de Moscou, cinq rues aux écoles sont en cours d'expérimentation dans le

8<sup>e</sup> arrondissement : rues Robert-Estienne, rue Paul-Baudry, rue du Rocher, rue de Naples et rue de Monceau et quatre autres rues aux écoles sont envisagées dans notre 8<sup>e</sup> arrondissement : rues de Bucarest, Roquepine, de Surène et dans l'allée Van Dyck.

Les rues aux écoles permettent incontestablement de renforcer la sécurité des piétons, à commencer par celle des élèves et de leurs parents, et de réduire la pollution atmosphérique imputable à la circulation générale. Ces rues aux écoles s'inscrivent dans un contexte général de grand chambardement des plans de circulation, de reports massifs de circulation et de rallongement significatif des temps de parcours dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

Si la méthode municipale de l'expérimentation est a priori positive, c'est à la condition sine qua non que la transformation de l'essai ne soit pas systématique, ce qui reviendrait à faire de cette expérimentation le faux-nez d'une décision déjà prise et donc un simple essai ou test.

N'oublions pas que la pérennisation des « coronapistes » mises en place pendant la période de la Covid-19 est apparue rétrospectivement, comme une méthode commode pour la Mairie de Paris afin de désamorcer les critiques, de prendre de cours l'organisation des opposants et de faire passer en force ses projets, à l'instar de cette « vélorue » d'Amsterdam, désormais bien connue, réalisée sans la moindre concertation.

Pour ma part, je considère que l'information des citoyens est un fondement élémentaire de la démocratie, a fortiori lorsque, au niveau local, elle se veut « participative ». D'importants problèmes sont d'ores et déjà signalés sur ces expérimentations notamment rue de Vienne à la suite de la fermeture de la partie inférieure de la rue du Rocher.

C'est pourquoi je vous propose que la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement :

- o informe les riverains directs, ainsi que les habitants des rues voisines, du calendrier dans lequel s'inscrivent ces « expérimentations », puisque c'est ce terme qui est employé chaque fois;
- o communique les critères à l'aune desquels ces expérimentations sont considérées ou non comme concluantes;
- o concerte les habitants afin de leur permettre de s'exprimer sur les points positifs et/ou les pistes d'amélioration pour chaque projet.

J'ai cité la rue de Vienne, mais un peu partout dans l'arrondissement nous observons des points noirs, et les habitants ne savent pas vers qui se tourner. Ils ont l'impression de subir, une fois de plus, sans avoir voix au chapitre.

J'en profite pour éviter la rue de Liège qui est une conséquence de ces aménagements.

Qu'en est-il de ces différents points ?

### **Mme d'HAUTESERRE**

Les trois rues aux écoles expérimentées depuis cet été, rue de Naples, rue du Rocher et rue de Monceau n'ont pas été imposées comme le sous-entend votre vœu, mais demandées par les parents d'élèves et les chefs des établissements scolaires concernés. Ce sont eux qui nous ont alertés sur la vitesse excessive des véhicules, comme c'est d'ailleurs le cas dans l'ensemble de l'arrondissement.

Aussi, il est de ma responsabilité de maire, comme je l'ai fait pour les écoles Bienfaisance, Moscou, Florence, Robert-Estienne et Paul-Baudry, de renforcer la sécurité routière aux abords des établissements scolaires, avant qu'un drame ne survienne. Le 8<sup>e</sup> arrondissement est d'ailleurs sur le podium de ceux qui ont le plus avancé sur cette question à Paris.

Sachez que depuis l'expérience de la rue de la Bienfaisance, tous les habitants, quels que soient les quartiers, même ceux qui ne sont pas dotés d'école, veulent tous avoir la même configuration de rue. Il faudrait leur répondre que ce n'est possible que lorsqu'il y a une école, mais ils ne veulent plus de voiture, ils ne veulent plus de bruit, ils souhaitent pouvoir ouvrir leur balcon et prendre le petit-déjeuner.

Le groupe scolaire Fénelon Sainte-Marie, qu'il s'agisse de sa direction ou des parents d'élèves de l'APEL, nous a donc demandé de réaliser les rues aux écoles Monceau et Naples. Sur cette dernière, nous avons également adapté les modalités d'accès avec le syndic gérant le parking du 47 rue de Naples, en mettant à mise à double sens la rue de Naples depuis celle de Miromesnil.

Pour la rue du Rocher, Mme Christine PERRIER, proviseure du lycée Racine, nous avait alertés sur l'insécurité des élèves lors de la pause méridienne et des accidents évités de peu. Les membres du Conseil d'arrondissement siégeant au sein du Conseil d'administration peuvent en témoigner ici même.

Ces projets ont été présentés lors des conseils de quartier, à de multiples reprises d'ailleurs.

Depuis cet été, peu d'habitants nous ont saisis sur ces nouvelles rues aux écoles. Quelques-uns nous ont demandé à participer aux conseils de quartier pour définir les modalités définitives d'aménagement de ces rues. Comme indiqué sur l'affichage apposé dans ces rues, elles seront aménagées après les Jeux olympiques, à l'automne 2024. La concertation sera réalisée dans le cadre des conseils de quartier prévus en novembre 2023 et au printemps 2024.

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à retirer votre vœu, sinon la majorité votera contre.

#### **Mme LÉCUYER**

Je ne retirerai pas mon vœu. Je vous rappelle les questions que je vous posais. Il s'agit d'expérimentations. Je ne remets pas en question le principe des rues aux écoles, comme le précisait mon introduction. Je dis simplement qu'un certain nombre de problèmes sont liés à ces nouvelles typologies de rue en cours d'expérimentation.

Un certain nombre d'habitants m'ont contactée en me parlant en particulier de la rue de Vienne et de la fermeture du bas de la rue du Rocher. Rue de Liège, c'est un problème en permanence.

Puisqu'il s'agit d'expérimentations, cela signifie que ces projets ne sont pas définitifs.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Ce sont des aménagements définitifs.

#### **Mme LÉCUYER**

Il ne s'agit donc plus « d'expérimentations ».

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Ce terme a été utilisé, mais c'est un aménagement désormais définitif, puisque c'est une demande de la proviseure. Vous le savez parce que vous étiez dans l'équipe de la précédente mandature, un enfant s'est fait renverser et il est mort sur le coup. Les parents ont été tellement traumatisés à l'école Robert-Etienne. Tous les parents des élèves du 8<sup>e</sup> arrondissement ont été informés de cet accident. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de sécuriser la rue de la Bienfaisance.

Les automobilistes arrivaient excessivement vite, certains avaient percuté des agents de sécurité devant les écoles sans s'arrêter. Nous avons été obligés de prendre des décisions. C'est aussi à la demande des parents que nous avons décidé de sécuriser tous ces endroits où il y a des familles et élèves, que ce soit des lycéens ou de jeunes enfants.

S'agissant de la rue du Rocher, c'est la proviseure qui nous a alertés. Elle est ravie de l'aménagement, parce qu'elle ne veut pas vivre un tel drame devant son lycée. C'est la raison pour laquelle je vous demande de retirer votre vœu pour lequel nous voterons défavorablement.

#### **Mme LÉCUYER**

Rue du Rocher, il s'agit d'un lycée, pas d'une école. Ce sont des grands.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

C'est pourtant bien la proviseure qui nous a alertés. Les grands se comportent comme des enfants, ils fument, ils papotent dans la rue. Ce n'est pas le fait des piétons, mais du fait que les automobilistes ne respectent plus rien. Quand ils renversent quelqu'un, c'est la victime qui se retrouve handicapée à vie ou décédée. Pour éviter ce genre de situation, j'ai entendu la demande de la proviseure. Il vous est arrivé de participer à des conseils d'école, où sont formulées des demandes des parents et du chef d'établissement.

#### **Mme DEBADIER**

Comme vous l'avez précisé, Madame la Maire, la proviseure nous a saisis plusieurs fois cet été et au moment de la rentrée pour être sûre de l'accomplissement de sa rue aux écoles. Dans un premier temps, les barrières délimitant cette rue n'étaient en effet pas installées. Elle a beaucoup insisté, M. TILLOY en est témoin ainsi que M. GOLHEN. C'est une demande de la proviseure et de parents d'élèves, même si les enfants en question sont grands. Le terme générique «rue aux écoles» s'adresse aussi à des lycées.

#### **M. TILLOY**

Cette demande a en effet été émise par la proviseure et par les parents d'élèves.

#### **Mme LÉCUYER**

Cela signifie que ces rues aux écoles seront validées en conseil de quartier. Il n'y aura donc pas de concertation sur ces sujets-là.

#### **Mme d'HAUTESERRE**

Concertation ou pas, c'est la majorité qui vote.

#### **Mme LÉCUYER**

C'était l'objet de mon vœu. Je voulais savoir ce qu'il en est de ces «expérimentations».

#### **Mme d'HAUTESERRE**

La majorité va voter. Les parents et Mme la proviseure vont mobiliser les citoyens pour voter favorablement.

#### **M. BALADI**

Je souhaiterais préciser que les problèmes rencontrés rue de Vienne ne proviennent pas de la rue aux écoles, mais des travaux du parvis de Saint-Augustin.

**Mme LÉCUYER**

Il n'y a plus la possibilité de prendre la rue du Rocher.

**M. BALADI**

J'ajouterai qu'aujourd'hui, les rues aux écoles, y compris dans les Hauts-de-Seine, sont plébiscitées, dans toutes les mairies. C'est important à préciser, comme le faisait Mme la Maire.

**Mme LÉCUYER**

C'est l'objet de mon préambule. Il faut cependant gérer les effets collatéraux.

**M. BALADI**

Il y a rapidité d'action et concertation, mais vous savez que la mandature dure six ans, nous en sommes déjà à la moitié de la mandature, nous devons aussi agir.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable de la majorité.

Le vœu V08 2023 18 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LÉCUYER vote pour.

**23°/V08 2023 19**

**Vœu de Mme LÉCUYER sur le rééquilibrage du projet initial d'aménagement de la piste cyclable du boulevard Malesherbes**

**Mme LÉCUYER**

Bien sûr, il faut développer les infrastructures du vélo à Paris, pour mieux accompagner et répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes des Parisiens en termes de mobilité.

Bien sûr, il faut sécuriser l'actuelle voie cyclable du boulevard Malesherbes.

Toutefois, le projet d'aménagement de la piste cyclable du boulevard Malesherbes prévoit la suppression de l'intégralité des places de stationnement latérales sur tout le linéaire du boulevard soit près de 200 places sur 1500 mètres depuis la place de la Madeleine jusqu'au boulevard de Courcelles.

Cette mesure de suppression de l'intégralité des places de stationnement n'est pas strictement nécessaire, adaptée et proportionnée aux besoins du projet d'aménagement de la piste cyclable du boulevard. De plus, elle ne sera accompagnée d'aucune mesure de « compensation » pour les riverains du boulevard — ni création de places de stationnement à proximité immédiate ni élargissement du périmètre de la carte de stationnement résidentiel, elle ne tient donc pas compte des différents états de vie et de mobilité des habitants, autrement dit elle rompt l'équilibre que chaque aménagement devrait préserver entre les intérêts des différents usagers de l'espace public.

Ce n'est malheureusement pas la première fois que la Mairie de Paris prend de telles décisions radicales concernant des aménagements de voirie que je perçois comme étant « 100 % idéologiques » qui reviennent finalement à dresser les différents usagers de l'espace public les uns contre les autres.

C'est pourquoi je vous propose que la Maire de Paris :

- amende et rééquilibre le projet initial d'aménagement de la piste cyclable du boulevard Malesherbes, en conservant un minimum de places de stationnement boulevard Malesherbes sur la bande technique prévue dans le projet d'aménagement pour les zones de livraison, le stationnement des personnes handicapées et les taxis. Ces places ne sont absolument pas incompatibles avec le projet en cours;
- en développant une offre alternative de places de stationnement résidentiel — en surface et en souterrain — à proximité immédiate du boulevard Malesherbes;
- en garantissant la possibilité de s'arrêter brièvement au droit de chez soi pour décharger son véhicule;
- en préservant les bornes de recharge pour voitures électriques du boulevard Malesherbes.

Pour votre information, j'ai été beaucoup sollicitée par les habitants sur ce sujet, j'ai lancé une pétition qui a déjà recueilli plus de 1500 signatures. Je peux tenir à votre disposition la liste des habitants qui se sont mobilisés sur ce sujet. Ils souhaiteraient non pas remettre en question l'aménagement de la piste cyclable, mais maintenir un certain nombre de places pour leur vie quotidienne.

### **Mme d'HAUTESERRE**

Le développement des pistes cyclables répond à une demande générale sur l'usage du vélo. D'ailleurs, la Première ministre, Mme Élisabeth Borne, a annoncé lors du 1<sup>er</sup> Comité interministériel en mai dernier que l'engouement est visible et que la fréquentation des itinéraires vélos a augmenté de 52 % depuis 2017.

L'État a décidé d'investir 2 milliards d'euros sur le plan vélo 2023-2027 pour les infrastructures, la sécurité et la formation à la pratique du vélo.

D'ailleurs, nous recevons chaque semaine des demandes des habitants et aussi des chefs d'entreprise pour la pose d'arceaux à vélo dans le 8<sup>e</sup> arrondissement pour leurs salariés. La semaine passée, un groupe multinational qui transfère son siège depuis La Défense nous a fait cette demande.

Le projet est naturellement soutenu par la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris qui apportera une subvention stipulée dans la délibération 2023 DGGP 19 votée à l'instant par notre assemblée.

Les travaux engagés sur le boulevard Malesherbes vont aussi améliorer la situation des piétons, avec des itinéraires vélos canalisés et des traversées piétonnes mieux sécurisées. Nous avons demandé au ministre de l'Intérieur et au Préfet de police d'abaisser la vitesse à 30 km/h, en raison de l'accidentologie du boulevard.

Le projet qui sera exécuté n'est pas le projet initial, il n'a pas été validé par le Préfet de police, compétent sur cet axe de grande circulation. La première version présentée au conseil de quartier prévoyait des pistes cyclables de 4 m de large, elles sont réduites désormais à 2,7 m pour maintenir des files de circulations suffisamment larges. Le Préfet de Police a validé cette nouvelle version de l'aménagement.

Le projet conduit à la suppression de 200 places, même s'il faut rappeler que nombre de portes cochères sont encore utilisées. Nous l'avons déjà indiqué, la Ville se sert de tous les aménagements pour atteindre son objectif de réduire de 60000 le nombre de places de stationnement. Nous avons déposé un vœu en Conseil de Paris, hélas rejeté, pour élargir les zones du stationnement résidentiel.

Enfin, les parcs de stationnement souterrains Bergson et Madeleine sont loin d'être pleins, alors qu'ils déploient des offres de réduction pour les riverains (-30 %).

S'agissant de la dépose au plus près des habitations, nous avons demandé la création de zones de livraison supplémentaires. La mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement mettra ce mois-ci à disposition des habitants des disques de stationnement leur permettant d'utiliser une place de livraison pour leurs besoins ponctuels de chargement et déchargement pendant 30 min.

Vous demandez la création de bornes de recharge sur le boulevard. Or, il en existe 512 dans le parking Madeleine et 350 dans le parc Bergson. Je pense qu'il s'agit d'une base solide pour répondre aux besoins encore timides des habitants.

Vous demandez un bilan des places de stationnement supprimées. Je vous donne les derniers chiffres connus, vous constaterez que le 8<sup>e</sup> arrondissement préserve mieux ses places de stationnement que d'autres arrondissements.

Ainsi, 287 places ont été supprimées dans le 8<sup>e</sup> arrondissement entre 2020 et octobre 2023, contre 668 places dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ou 850 places dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

D'un côté, vous êtes contre les pistes cyclables, et de l'autre vous vous plaignez des retards du Plan Vélo. On a du mal à suivre. La progression du Plan Vélo 2020-2026 est à ce stade d'un kilomètre supplémentaire depuis le début de la mandature (dans la rue d'Amsterdam) sur les onze programmés, mais de nombreux projets sont en cours.

Enfin, concernant les doubles sens cyclistes, là encore vous ne pouvez pas dire que nous sommes particulièrement suivistes de la Mairie de Paris. Ils représentent 24 % de la voirie dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, contre 77 % dans le 6<sup>e</sup> arrondissement ou 54 % dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Madame, vous inondez les habitants ainsi que les élus de vos newsletters et tracts pour tenter d'exister. Vous tirez sur tout ce qui bouge. En effet, force est de constater que depuis mon élection de maire en 2014, les dossiers sont traités, les choses ont bougé dans l'arrondissement et continueront de bouger, car c'est ce qu'attendent les habitants : des résultats et rien que du concret !

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à retirer votre vœu, sinon la majorité votera contre.

**Mme LÉCUYER**

Je ne retirerai pas mon vœu.

C'est une bonne chose, vous me confirmez la possibilité pour les riverains de bénéficier d'un disque pour décharger leur voiture sur les places de livraison pour une durée de 30 minutes.

**M. BALADI**

Les habitants pourront décharger les personnes ou les marchandises.

**Mme LÉCUYER**

Où ces disques seront-ils à retirer ?

**Mme d'HAUTESERRE**

À la mairie.

**Mme LÉCUYER**

À la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement ?

**Mme d'HAUTESERRE**

En effet.

**Mme LÉCUYER**

Je ne suis pas contre les pistes cyclables, comme je le disais dans mon introduction, et j'ai voté en faveur du Plan Vélo. Ce n'est pas mon sujet.

Mon sujet, c'est que certains riverains ont des personnes handicapées ou des gens âgés ont besoin d'utiliser une voiture et d'aller et venir. Il serait techniquement possible de faire en sorte que certaines places soient maintenues. Vous n'avez pas dans l'idée de défendre ce sujet auprès du Conseil de Paris.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je viens de vous répondre que nous avons pris la décision de proposer un disque pour que les habitants puissent faire des déposes.

**Mme LÉCUYER**

C'est un point très positif.

**Mme d'HAUTESERRE**

Merci. C'est du concret.

**Mme SEGOND**

C'était un point remonté des conseils de quartier.

**M. GAUGER**

Point que nous avons relayé.

**Mme SEGOND**

Peu importe de qui vient l'initiative, le résultat c'est que les habitants seront satisfaits.

**Mme LÉCUYER**

Je comprends que vous ne défendrez pas ces places de stationnement au Conseil de Paris ou au-delà.

**Mme d'HAUTESERRE**

Pouvez-vous préciser ?

**Mme LÉCUYER**

Il serait techniquement faisable de maintenir quelques places de stationnement.

**Mme d'HAUTESERRE**

La majorité d'Anne HIDALGO et son équipe ne veulent pas.

**Mme LÉCUYER**

Vous pourriez toutefois porter le projet, puisque vous obtenez certains aménagements que, paraît-il, les autres maires n'obtiennent pas.



### **Mme d'HAUTESERRE**

Nous pouvons obtenir certaines choses lorsque le discours est intelligent. Dans la politique de la Ville de Paris, portée par Anne HIDALGO et son équipe, lors des Conseils de Paris, on nous ressort régulièrement « Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition, nous avons été élus sur un programme, et nous l'appliquons, comme vous appliquez le vôtre avec votre majorité. »

S'il s'agit seulement de s'agiter pour dire « je suis dans l'opposition, et je fais un vœu même si je sais pertinemment qu'il va être rejeté », je n'ai pas envie de perdre du temps. Je veux du concret. J'obtiens un certain nombre de choses, j'obtiens des budgets de fonctionnement, lorsque c'est argumenté intelligemment et lorsque le projet sert l'intérêt général.

Le vœu V08 2023 19 est rejeté à la majorité (12 voix). Mme LECUYER vote pour.

### **24°/Q08 2023 06**

#### **Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur les problèmes de propreté dans le 8<sup>e</sup> arrondissement**

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je vous rappelle que, conformément à notre règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de trois minutes pour présenter sa question, puis il a un droit de réplique de deux minutes après la réponse de la majorité.

### **Mme SEGOND**

Cette question m'est venue alors qu'une fois de plus je manquais de tomber avec mon vélo dans un trou d'une rue du 8<sup>e</sup> arrondissement. Je suis inquiète et c'est la raison de ma question. Nous sommes aujourd'hui à quelques mois de l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques. Nous sommes tous conscients des enjeux que cela implique en termes de propreté, de sécurité et d'image de notre capitale, surtout dans le 8<sup>e</sup> arrondissement qui aura la chance d'accueillir un certain nombre d'épreuves dont nous sommes très fiers.

Je suis préoccupée par l'ampleur des opérations qu'il reste à mener sur l'espace public parisien, surtout dans notre arrondissement. C'est vrai qu'il y a l'application Dans ma rue sur laquelle on peut photographier des trous dans la chaussée. D'abord, ce n'est pas toujours suivi d'effet, malheureusement, et ensuite cela donne un effet rustine peu esthétique, qui contribue à une dégradation du paysage de la rue et un sentiment de saleté.

L'arrondissement est vaste, et je n'ai pas listé tous les endroits. Sur le boulevard Haussmann, notamment entre la place Saint-Augustin et l'avenue de Friedland, la rue du Faubourg Saint-Honoré, et toutes les rues que M. BALADI doit connaître, cela n'est qu'une série de trous très accidentogènes.

J'imagine que vous avez mené des actions auprès de la Ville de Paris pour tenter de remédier à cette situation sur le plan de réfection des voiries et trottoirs avant les Jeux olympiques et paralympiques. J'aimerais savoir lesquelles.

### **M. BALADI**

En réalité, votre vœu porte moins sur la propreté que sur l'état des chaussées comme le laissait entendre la question que vous nous avez envoyée.

Vous le savez, la majorité parisienne a fortement réduit les crédits alloués à l'entretien des revêtements de rue en laissant la main aux arrondissements pour essayer de mettre des rustines et

nous regrettons ce désengagement dans la mesure où le mauvais état de la chaussée et des trottoirs pénalise les usagers les plus vulnérables de l'espace public, nos aînés, les enfants, les personnes avec poussette et autres, plus généralement les piétons.

D'ailleurs Paris consacre chaque année un million d'euros à l'indemnisation des victimes de sa responsabilité. Notre groupe a d'ailleurs émis plusieurs vœux à ce sujet dès le prochain Conseil de Paris, le 14 novembre.

Nous engageons donc à la mairie d'arrondissement autour de Mme la Maire des crédits chaque année sur nos investissements d'intérêt local. Il faut savoir que certaines lois conduisent à supprimer du stationnement. Dès qu'on modifie la voirie, il faut respecter les 4 mètres de large nécessaires au déploiement des engins de pompier.

Depuis 2020, la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement a ainsi consacré 2,5 millions d'euros au renouvellement des chaussées et des trottoirs. Nous pouvons vous transmettre la liste des rues concernées (rue de Miromesnil, rue de Berri, Paul-Baudry, Chauveau-Lagarde, Rome, Ville-l'Évêque, Montalivet ...). Parmi les grands axes, nous pouvons retenir la rue Royale en pavés qui coûte très cher, la rue de Rome, une partie de l'avenue Georges V cet été, ou encore certaines parties de la place de la Concorde.

Pour 2024, nous interviendrons avenue Ruysdael, avenue Van Dyck, rue Cambacérès, rue Vernet, rue d'Edimbourg, rue de Berne. Nous reprendrons les trottoirs boulevard Haussmann, rue du Faubourg Saint-Honoré à proximité de la ZAC Beaujon, dont les travaux ont passablement abîmé la rue et les trottoirs.

Enfin, nous avons engagé avec la Ville de Paris 30 millions d'euros dans le secteur des Champs-Élysées, de la place de l'Étoile et de la Concorde pour réparer les espaces piétons jamais rénovés depuis 1995, faut-il le rappeler. L'état de la rue causait chaque année de multiples accidents et traumatismes sans que les précédentes mandatures, avant 2014, notamment avec le maire de l'époque, ne parvienne à obtenir des crédits pourtant très utiles à rénover cette voie. La plus belle avenue du monde avait perdu de sa superbe. Nous pouvons tous le constater en nous baladant sur cette rue. Merci, Madame la Maire, elle retrouve de sa superbe.

Ce sont précisément les Jeux olympiques qui ont permis d'accélérer ces travaux et de redonner à l'avenue toute sa magnificence. Dites-vous que, lors de chaque Conseil de Paris, quand on parle du 8<sup>e</sup> arrondissement pour l'extrême gauche de l'hémicycle, nous sommes quelque peu stigmatisés. Cela veut dire qu'ils nous disent «encore 30 millions d'euros pour le 8<sup>e</sup> arrondissement!» Il faut se mettre dans la peau d'autres arrondissements de l'Est qui se disent que le 8<sup>e</sup> arrondissement obtient des budgets.

#### **Mme SEGOND**

Les préjugés ont la vie dure.

#### **25°/Q08 2023 07**

**Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement sur l'utilité de l'espace de logistique urbaine «Bright House» pour les habitants et les commerçants du quartier de la rue de Ponthieu**

#### **Mme LÉCUYER**

L'espace de logistique urbaine «Bright House» projeté sur l'ancien parking du 66 avenue des Champs-Élysées — avec une porte d'entrée des véhicules au 49 rue de Ponthieu et une rampe de

sortie des véhicules au 128 rue La Boétie — soulève des préoccupations parmi les commerçants et les habitants du quartier de la rue de Ponthieu.

En effet, en l'état, l'espace servira d'abord pour l'acheminement de flux de marchandises approvisionnant des magasins sur l'avenue des Champs-Élysées, plutôt que de profiter aux acteurs économiques et aux habitants du quartier

Je souhaiterais obtenir des précisions sur ce sujet. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

### **Mme d'HAUTESERRE**

Je tiens à vous rappeler que l'entrée de ce parking est située au 49 rue de Ponthieu et il y a une sortie rue de la Boétie, mais il n'y a pas d'entrée sur l'avenue des Champs-Élysées.

Il faut ensuite rappeler que l'espace que vous évoquez était jusqu'à présent un parking privé au 49 rue de la Boétie. Il était à l'état d'abandon, ce qui posait des problèmes de sécurité. En 2012, un SDF y a été retrouvé égorgé.

Un parc de stationnement, c'est aussi un flux ininterrompu de voitures dans un quartier où les habitants demandent à reprendre possession de l'espace public. Demande à laquelle nous répondons, en transformant la rue en axe semi-piéton. La partie de la rue de Ponthieu entre la Boétie et Berri sera ainsi aménagée au semestre prochain et on me sollicite déjà pour poursuivre cette opération entre Franklin D. Roosevelt et Colisée.

Je rappelle que j'ai demandé d'inverser le sens de circulation sur un tronçon il y a quelques années. J'avais alors dû affronter une association et d'autres personnes remontées, qui ne voulaient rien entendre de ces aménagements dans le quartier. Depuis, tout le monde me demande la même chose. Il faut de l'argent, et je vais devoir me battre encore pour obtenir des budgets sur l'autre tronçon.

Comme je l'ai dit, le tronçon entre la rue de la Boétie et Berri sera ainsi aménagé au semestre prochain, et nous sommes ravis de l'écoute de la Ville à ce sujet.

Le projet logistique a pour objectif de massifier les livraisons jusqu'à cet entrepôt pour réaliser ensuite le dernier kilomètre en vélo cargo et réduire ainsi le nombre de camions circulant dans le quartier.

La logistique du dernier kilomètre en camionnette génère aujourd'hui un quart des émissions de polluants de la capitale, du stationnement sauvage quand il ne s'agit pas de déverser tout simplement dans l'espace public des centaines de colis. J'ai dû convoquer la directrice d'Amazon France pour mettre fin à cette pratique, après m'être accrochée avec un livreur qui déversait ses colis sous les yeux de la police municipale.

Je rappelle que ces colis qui arrivent en masse proviennent avant tout des achats en ligne des habitants. Nous sommes tous responsables de nos choix de consommation.

Ce projet permettra de réduire les kilomètres parcourus en camionnette de l'ordre de 657 000 km, soit une baisse des émissions de 476 tonnes de CO2 par an. En cela, il répond d'ailleurs à une demande récurrente de l'association des habitants Ponthieu d'Abords visant à réduire le nombre de camions de livraison dans le quartier. J'ajoute que les déchargements se feront à l'intérieur de l'entrepôt, sans nuisances pour les riverains immédiats.

Nous avons présenté l'opération aux associations de riverains ou de commerçants, en présence des porteurs du projet. Ces derniers ont bien pris note des enjeux d'insertion. Ils ont ainsi développé une flotte de véhicules électriques spécifiques pour répondre à leurs besoins, sans bruit, sans pollution pour les riverains. De même, l'entrepôt sera gardienné en permanence par des agents de sécurité.

Les habitants pourront utiliser ce service pour leurs colis, avec un retrait possible tous les jours, 24 h/24.

De même, les commerçants sont actuellement démarchés par le porteur du projet. C'est un projet utile pour eux, car ils vont pouvoir y implanter une partie de leur stockage et limiter ainsi les livraisons qu'ils sont contraints de multiplier faute de place.

À ce stade, le stockage de denrées alimentaires n'est pas possible d'un point de vue réglementaire dans un entrepôt de ce type. En effet, le maintien rigoureux de la chaîne du froid est primordial pour garantir la sécurité sanitaire des produits consommables.

**Mme LÉCUYER**

Nous sommes d'accord qu'il n'y aura pas là de stockage de denrées alimentaires, ce qui signifie que les commerçants de la rue de Ponthieu ne pourront pas être directement livrés via cette plateforme logistique. Je m'en étonne, parce que c'est une rue où il n'y a quasiment que des restaurants, et pas de boutiques de grandes marques de vêtements. Le gros des livraisons va être destiné aux grandes enseignes sur les Champs-Élysées.

**Mme d'HAUTESERRE**

Je ne commercialise pas cet espace. J'imagine qu'avant de proposer cet espace, les porteurs de projet ont dû approcher les boutiques notamment de luxe pour leur demander s'il y avait la possibilité de stocker dans cette proximité.

Il n'a jamais été question, dès la présentation du projet, qu'il y ait un stockage de denrées alimentaires.

**Mme LÉCUYER**

Quelque part, cela signifie que les riverains ne bénéficieront pas spécialement de cet espace, si ce n'est pour aller récupérer leur colis.

**Mme d'HAUTESERRE**

Ce n'est pas un frigo.

**Mme LÉCUYER**

Il pourrait y avoir un espace de logistique dédié.

**Mme d'HAUTESERRE**

Le porteur de projet a défini ses propres objectifs.

Les questions ne donnent pas lieu à vote. Nous nous retrouvons pour notre prochaine séance le 28 novembre à 19 h pour le dernier Conseil d'arrondissement de l'année.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement, à 21 h 05.

Jeanne d'HAUTESERRE

